



# CADRE PERMANENT DE CONCERTATION DE LA FEMME CONGOLAISE

(CAFECO)

---

## **DECLARATION DES FEMMES CONGOLAISES RELATIVE A L'OCCUPATION DE LA VILLE DE GOMA PAR LE M23**

Nous, Femmes de la République Démocratique du Congo ;  
Préoccupées par la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la province du Nord Kivu dont une grande partie, notamment GOMA, le chef lieu est sous contrôle du M23 appuyé militairement et logistiquement par le RWANDA;

Rappelant que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies « femmes, paix et sécurité », stipule « qu'aucune paix durable ne peut être établie sans la participation des femmes... et l'intégration d'une démarche sexo spécifique dans le processus de paix » ;

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends... ;

Fortes de cette Résolution et tenant compte du rôle joué par les femmes congolaises tout au long du processus de paix, de 1996 à ce jour ;

Considérant les engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs lors de la Signature du Pacte sur la Stabilité, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, le 16 décembre 2006 à Nairobi au Kenya ;

S'appuyant sur les articles 8 et 9 du Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, et crimes contre l'humanité et de

toutes formes de discrimination ainsi que le Protocole sur l'exploitation illégale des ressources naturelles ;

S'appuyant sur le Communiqué conjoint du 9 Novembre 2007, du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et du Gouvernement de la République du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la Paix et la Stabilité de deux pays et de la Région des Grands Lacs ;

S'appuyant sur la récente Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs du 15 Décembre 2011, lors du Sommet Ordinaire et de la Session Spéciale sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre sur le thème : « Unies pour prévenir, mettre fin à l'impunité et accorder une assistance aux victimes des violences : notamment en son article 1 qui stipule « dans un délai convenu, éradiquer les groupes armés existants actuellement dans la région conformément au Protocole de la CIRGL sur la non agression et le respect mutuel » ;

Confortées par le récent Rapport des Nations Unies de Juin 2012 sur la situation sécuritaire à l'Est de la RD Congo en rapport avec l'incursion du Mouvement du 23 mars 2009, date de la signature de l'Accord entre le Gouvernement Congolais et les groupes armés à Goma dans la province du Nord- Kivu;

Dénonçons l'agression et l'atteinte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RD Congo par les M23, le RWANDA et l'UGANDA en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et de l'Article 5 du Pacte sur le Protocole de non agression et de défense mutuelle dans la Région des Grands Lacs;

Inquiètes de l'Accord de mise en place d'une autre force internationale dite « neutre » aux frontières entre la RDC et le Rwanda alors qu'il existe déjà en RDC depuis l'an 2000 la plus importante Mission des Nations Unies au monde;

Exigeons du Conseil de Sécurité des Nations Unies de :

- Prendre une Résolution urgente en vue de changer le mandat de la MONUSCO en RD Congo pour la mise en œuvre du Chapitre 7 de la

Charte des Nations Unies sur : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression en son article 39 »;

- Lever l'embargo sur les armes infligé injustement à la RDC depuis plus d'une décennie et pourtant victime des guerres d'agressions à répétition depuis 1996 ;
- Prendre des sanctions exemplaires et immédiates contre le RWANDA et l'OUGANDA pour décourager l'agression mutuelle entre les Etats membres ;

Lançons un vibrant Appel à tous les Etats Membres des Nations Unies à soutenir la RDC en vue de sortir de ce borbier régional dans les meilleurs délais ;

Exigeons de l'Union Africaine, la condamnation de l'agression de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda ;

En appelons à la solidarité de toutes les femmes du monde pour faire entendre le cri de la femme congolaise meurtrie par cette situation de guerre ;

Prenons acte d'une part, de la décision des Etats Unis de suspendre l'assistance militaire au Rwanda, de geler le patrimoine et les avoirs de SULTANI MAKENGA chef de guerre du M23, ainsi que d'initier des poursuites judiciaires contre les différentes personnalités du M23 responsables des massacres, des viols, des pillages des ressources naturelles et de déportation des populations en RDC ; d'autre part, de la condamnation du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la reprise des attaques par les rebelles du M23 dans la province du Nord Kivu ainsi que la prise de son chef lieu, la ville de Goma ;

Saluons la décision courageuse de la Belgique de suspendre la coopération militaire avec le Rwanda et son appel à un renforcement de l'action de la MONUSCO, face à l'avancée des rebelles du M23 à l'Est de la RDC;

Félicitons la France pour sa proposition faite au Conseil de Sécurité des Nations Unies de condamner le M23 et les pays qui le soutiennent ainsi que de changer le mandat de la MONUSCO ;

Exigeons du Rwanda et de l'Ouganda, signataires des différents instruments de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, le retrait immédiat et sans condition de leurs troupes du territoire de la RD Congo ;

Demandons au Chef de l'Etat de décréter immédiatement l'état d'urgence conformément à l'article 85 de la Constitution de la République et de poursuivre la mise en œuvre de toutes les prérogatives constitutionnelles qui lui reviennent afin d'assurer l'intégrité territoriale de la RDC ;

Demandons au Gouvernement Congolais :

Pour l'Amour de la Mère Patrie, la Sécurité, la Paix et le Développement durable de la RDC :

- De prendre ses responsabilités devant l'histoire ;
- De suspendre la participation de la RDC à la CIRGL,
- De rompre immédiatement toute coopération et relations diplomatiques avec le RWANDA et l'OUGANDA pour leur agression et soutien militaire au M23;
- De mobiliser plus d'efforts et de doter nos troupes des moyens d'actions conséquents en vue d'une prise en charge responsable;

Rappelons à l'Assemblée Nationale et au Sénat, en leur qualité de représentants du peuple d'assumer leurs responsabilités et obligations législatives vis-à-vis du Souverain primaire qui les ont élus;

En appelons à nos vaillants militaires de ne pas céder aux instructions illégales, de demeurer apolitiques et d'être au service du peuple et non à celui des individus ;

Demandons à la Société Civile de se mobiliser davantage comme un seul homme et de rester vigilante en vue de barrer la route à tous les plans machiavéliques des ennemis de la Nation ;

A la communauté congolaise, où qu'elle se trouve, de se mobiliser comme un seul peuple et de résister face à l'agresseur en vue de défendre l'unité et l'intégrité nationale ;

Réaffirmons avec détermination le principe selon lequel « **LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EST UNE ET INDIVISIBLE** » *DANS SA DIVERSITE ET SON IMMENSITE* ;

Disons **HALTE** à toutes tentatives visant à la **BALKANISATION** et au démembrement de la RD Congo.

Fait à Kinshasa, le 21 novembre 2012

Coordination nationale de CAFCO,



## **MESSAGES CLES**

- 1. Retrait immédiat et sans condition du territoire congolais des troupes Rwandaise et Ougandaise qui soutiennent militairement et logistiquement le M23 ;**
- 2. Lancer un mandat d'arrêt contre tous les dirigeants du M23 et de tous leurs alliés militaires et politiques ;**
- 3. Echanges sincères et débats francs, dans l'intérêt supérieur de la nation, entre les parlementaires sur la situation sécuritaire et humanitaire dans la partie orientale de la RDC ;**
- 4. Appel à l'unité, à la cohésion et à la conscience nationale ;**
- 5. Appel à la compassion, à la solidarité et à l'assistance de TOUS envers les populations meurtries, particulièrement les personnes rendues vulnérables du fait de cette situation (femmes, enfants, personnes vivants avec handicap et de 3<sup>ième</sup> âge) ;**
- 6. Appel à l'encouragement et au soutien à nos vaillants militaires abandonnés à leur triste sort, humiliés et affaiblis au front;**